

AMNESTY INTERNATIONAL

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Index AI : AMR 19/033/2006 (Public)
Bulletin n° : 259
ÉFAI
5 octobre 2006

Brésil. Les condamnations prononcées dans l'affaire de la FEBEM devraient amorcer un processus de réformes

Selon Amnesty International, les condamnations prononcées contre 14 employés et ex-employés de la *Fundação do Bem-Estar do Menor* (FEBEM, Fondation brésilienne pour la protection des mineurs) en raison de leur implication dans des actes de torture à l'intérieur du centre de détention sont un pas dans la bonne direction et devraient conduire à d'importantes réformes du système de détention des mineurs au Brésil.

Amnesty International demande instamment aux autorités de São Paulo de :

- veiller à la totale indépendance des organismes chargés de rassembler des preuves et d'enquêter sur les cas de torture – comme l'institut médico-légal (*Instituto Medical Legal*) ;
- respecter les mesures prescrites par la Loi relative aux droits de l'enfant et de l'adolescent (*Estatuto da Criança e do Adolescente, ECA*) – notamment en assurant l'intégrité physique de tous les détenus confiés à la FEBEM ;
- fournir à la police et au personnel pénitentiaire les ressources et la formation nécessaires pour leur permettre de mener à bien leur tâche sans qu'il y ait atteinte aux droits humains et notamment sans recours à la torture ;
- mener une enquête approfondie sur toutes les accusations d'actes de torture dans les centres de détention pour jeunes délinquants et traduire en justice les personnes ayant enfreint la législation brésilienne sur la torture.

Les 14 hommes ont été reconnus coupables le 4 octobre d'avoir enfreint la Loi relative à la torture. Ils ont été condamnés pour leur participation à des actes de torture perpétrés sur 35 détenus en novembre 2000 dans l'établissement de Raposo Tavares. Des détenus y avaient été frappés à coups de bâtons et de barres de métal.

Deux hauts responsables ont été condamnés à quatre-vingt sept années d'emprisonnement, dix gardiens à soixante-quatorze ans et huit mois et deux des directeurs de la prison ont été condamnés à une peine de deux ans et deux mois pour négligence.

« Ces condamnations ne portent pas seulement sur des actes de torture mais soulignent, de façon clé, la responsabilité de la hiérarchie », a déclaré Patrick Wilcken, en charge de la campagne d'Amnesty International pour le Brésil.

« Il est maintenant essentiel que les autorités de São Paulo prennent toutes les mesures nécessaires pour faire avancer des réformes longtemps attendues », a ajouté Patrick Wilcken.

Document public

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566

Amnesty International, 1 Easton St., Londres WC1X 0DW. web : <http://www.amnesty.org>